



LES OUVRAGES LIÉS À LA NAVIGATION

La préservation et la restauration du patrimoine bâti font l'objet d'une attention croissante de la part des collectivités riveraines du fleuve, attention qui complète la démarche engagée pour un meilleur fonctionnement des milieux naturels.

Parmi tous les ouvrages établis dans la vallée, ceux liés à la navigation recèlent une importance particulière car :

- ils sont les témoins d'une activité disparue constitutive de l'imaginaire ligérien ;
- ils forment la façade fluviale de nombreux bourgs, villages et villes ;
- ce sont des points d'ancrage potentiels du développement d'un tourisme fluvial.

De plus en plus sollicitée pour des interventions sur ces ouvrages, la DIREN des Pays de la Loire a souhaité faire le point. C'est l'objectif de cet inventaire effectué en 2002-2003.

La diversité de conception, de taille, et de matériau reflète les évolutions techniques apportées au fil du temps pour satisfaire aux exigences de la navigation, aussi modeste fut-elle, selon les conditions hydrologiques. Là aussi réside leur intérêt patrimonial.

Sur les 355 ouvrages recensés entre Montsoreau et Saint-Nazaire, 267 se trouvent en aval des Ponts-de-Cé dont 68 en Maine-et-Loire et 199 en Loire-Atlantique.

En amont de Nantes, les ouvrages liés à la navigation fluviale et de loisirs (pêche), essentiellement des cales, sont régulièrement répartis le long du fleuve avec toutefois de fortes concentrations au niveau des levées : levée de Saint-Georges et levée de la Divatte.

En aval de Nantes, les ouvrages liés en grande partie à la navigation maritime desservent pour la plupart les zones industrielles anciennes (Chantenay, Paimboeuf) ou récentes (Cheviré, Montoir).

Il existe d'autres types d'ouvrages, comme l'écluse, qui ont pu avoir un rôle direct pour la navigation, mais qui servent actuellement à la régulation des niveaux d'eau. Ces ouvrages ne sont pas pris en compte systématiquement dans l'inventaire.

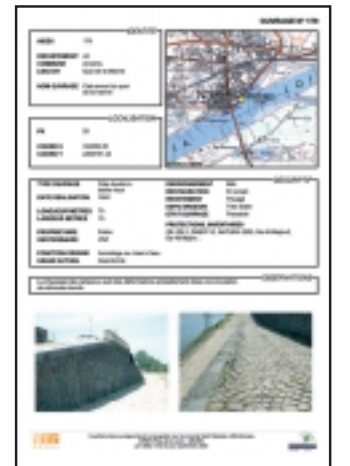
Le type "cale" est le plus représenté avec 70% des ouvrages. Cependant, les 185 cales recensées se rapportent à 7 sous-types caractérisés chacun par une forme appropriée à une fonction : cale à tablier haut ou bas, cale abreuvoir, cale de mise à l'eau...

Un peu plus de la moitié des ouvrages a conservé aujourd'hui son usage d'origine. Néanmoins, environ 10% des ouvrages apparaissent comme dégradés à très dégradés. Ainsi, les interventions d'entretien ou de restauration entreprises par les différents maîtres d'ouvrage, sont replacées dans le cadre de la préservation de ce patrimoine. Il s'agit donc d'une aide à l'action, à l'instar du travail d'assistance et de mobilisation effectué par le Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents (carnet de bord de l'entretien des quais ligériens, cahiers sur les quais et levées de Loire).

Tous les renseignements collectés sont structurés dans une base de données.

Pour chaque ouvrage, sont détaillés sa localisation, son état et son usage passé et actuel, son statut juridique, son environnement... et des photographies, rassemblés dans une fiche descriptive.

L'ensemble peut être consulté sur le site : www.loire-estuaire.org



Malgré plusieurs validations successives, il est possible que des ouvrages aient échappé à ce recensement tant les changements des berges du fleuve sont importants en certains endroits. Toutes les informations complémentaires venant améliorer cet inventaire seront bienvenues à la CMB Loire Estuaire à qui la DIREN a confié la gestion des mises à jour.



La cale : plan incliné en maçonnerie, pierre de taille ou pavés, formant une rampe parallèle ou perpendiculaire au fleuve pour l'accostage ou la mise à l'eau des embarcations. C'est l'ouvrage le plus répandu.



L'estacade : ouvrage léger (roche profonde) constitué d'un tablier ou d'une plate-forme peu large sur pilotis ou structures porteuses, situé en avant de la berge et destiné à l'accostage des navires.



La plate-forme : aire de manutention des marchandises supportée par des pilotis, des murs ou des estacades.



La jetée : haute chaussée maçonnée s'avancant dans le lit du fleuve ou en mer, destinée à limiter le chenal d'accès à un port, à diriger le courant ou à faciliter l'accostage des bateaux.



Le quai droit : ouvrage lourd (roche proche) constitué d'un mur vertical en béton, en pierre de taille ou de palplanches, servant à l'amarrage des navires et prolongé par une plate-forme.